



## J'ai des idées...pourquoi plagier?!

### Qu'est-ce que le plagiat?

« Le Collège considère comme plagiat tout geste par lequel un étudiant cherche à s'attribuer une production dont il n'est pas l'auteur, toute collaboration à un geste semblable ou toute tentative de le poser. Les situations suivantes constituent notamment un plagiat, qu'elles touchent une partie ou la totalité du travail, du test ou de l'examen concerné.

#### *Copier un travail*

L'utilisation en tout ou en partie d'un texte d'une autre personne en le faisant passer pour le sien dans un travail. Ce texte peut provenir d'un manuscrit ou de toute autre source de transfert d'information.

#### *Copier un examen*

L'utilisation pendant un examen de documents ou de matériel non autorisés ou le recours à l'assistance d'un autre étudiant, que cette assistance soit accordée volontairement ou non.

#### *Utiliser du matériel illicite*

L'utilisation avant ou pendant un examen de documents ou de matériel non autorisés obtenus par l'achat, le vol, la fraude ou la coercition.

*« L'utilisation de tout appareil de communication permettant la réception, la transmission ou l'entreposage de données. »<sup>1</sup>*

### Quelques exemples de plagiat...

- Copier une ou plusieurs phrases d'un texte, d'un livre ou sur Internet sans en citer la source.
- Copier des images sur Internet sans en préciser la source.
- Paraphraser (écrire dans ses propres mots) l'idée d'une autre personne sans en mentionner la source.
- Durant un examen « mains sur les touches », échanger des réponses en clavardant.
- Échanger des réponses à partir de forums de discussion en ligne.
- Se connecter avec le nom d'utilisateur et le mot de passe d'un autre étudiant pour voler des informations ou des travaux.
- Lors d'un examen, se servir de son téléphone cellulaire, d'un morceau de papier ou de tout autre médium pour trouver des informations sur Internet ou communiquer avec un autre étudiant.
- Copier les informations d'un autre étudiant quand ce dernier a laissé son compte étudiant ouvert sur un ordinateur du Collège.
- Acheter un travail sur un site Internet de vente de travaux scolaires.
- Falsifier ses références bibliographiques.<sup>2</sup>

## La solution

### *Citer correctement ses sources*

Vous pouvez consulter des livres, des articles de périodiques, des sites Internet ou toute autre source d'information. Il faut cependant en indiquer la source correctement dans les documents de toute nature que vous remettez à vos enseignants.

Citer correctement ses sources, c'est respecter les auteurs et la propriété intellectuelle et c'est se respecter soi-même, car...

## Vous avez des idées... pourquoi plagier?!

Pour connaître les stratégies de recherche et la façon de citer vos sources, vous pouvez consulter le site de la bibliothèque Laurent-Michel-Vacher à cette adresse :

<http://www.collegeahuntsic.qc.ca/webbibli/StrategieRecherche/StrategieRech.html>

### Les sanctions

Selon la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA)*:

Article 5.17.41 : la **note zéro (0)** pour le travail, l'examen ou le test est attribuée lorsqu'un étudiant se rend coupable de plagiat pour la première fois.

Article 5.17.42 : la **note zéro (0)** pour le cours au complet est attribuée lorsqu'un étudiant se rend coupable de plagiat pour une deuxième fois pendant ses études collégiales.

Article 5.17.43 : l'étudiant est **suspendu ou renvoyé du Collège** lorsqu'il se rend coupable de plagiat pour une troisième fois pendant ses études collégiales.<sup>3</sup>

### Les intervenants

Le **professeur** est celui qui attribue la note zéro (0).

Les **coordonnateurs de l'enseignement** ont l'autorité de suspendre ou de renvoyer un étudiant qui contrevient à la politique du Collège : **au secteur préuniversitaire et pour la formation générale, M. Bernard Dionne**, local A-3510, poste 2330; **au secteur technique, Mme Nathalie Vallée**, local A-3510, poste 2600.

<sup>1</sup> Source : COLLÈGE AHUNTSIC, *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PO-12)*, Amendée le 17 juin 2003, p. 23-24.

<sup>2</sup> SAVARD, Pierre, *Le Plagiat*, [Présentation PowerPoint]. Montréal, TÉLUQ, 2006, p. 23.

<sup>3</sup> Source : COLLÈGE AHUNTSIC, *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PO-12)*, Amendée le 17 juin 2003, p. 24-25.

